

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE GRAVELINES, LE CCAS ET LA REGIE GRAVELINOISE DES
EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS**

MARCHE D'ENERGIE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil Municipal :

Qu'en application des dispositions réglementaires relatives à l'ouverture du marché de l'énergie ainsi qu'à la suppression des tarifs réglementés, les collectivités locales ont désormais l'obligation d'acheter leur gaz naturel par le biais de marchés publics.

Afin d'optimiser les coûts et obtenir les meilleurs prix et services, la Ville de Gravelines a constitué en 2021 un groupement d'achat d'énergies avec le SIVOM des Rives de l'Aa, le CCAS et la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs. Il a alors été décidé de lancer un accord cadre d'une durée de 4 ans rythmé par des marchés subséquents d'une durée variant d'1 à 3 ans.

En 2021, les cours de l'énergie étant bas et les tarifs étant intéressants sur des durées de contrat courtes, la Ville de Gravelines a opté pour le lancement d'un marché subséquent d'une durée d'un an.

En 2022, compte-tenu de la flambée des cours de gaz naturel sur le marché de gros, la Ville a lancé un appel d'offres se donnant la possibilité de recourir au marché « à clique », marché permettant d'acquérir au fur et à mesure l'énergie sur des périodes de 3 à 4 mois (procédure plus souple et plus compétitive). Malheureusement du fait de l'instabilité géopolitique mondiale (guerre en Ukraine) générant un cours du gaz mondial hors de contrôle, aucun fournisseur n'a remis d'offre sur ce modèle ; le groupement s'est donc engagé sur un marché de gaz à prix fixe pour 3 ans permettant de lisser la hausse spectaculaire de l'énergie.

Ce marché devant se clôturer en 2025 et les cours étant redescendus à des niveaux acceptables (les experts anticipent une poursuite de la baisse dans les années à venir), il est proposé de lancer un nouveau marché d'une durée d'un an ce qui permettra également à la Ville de potentiellement rejoindre le groupement de la CUD le 1^{er} juillet 2026.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de conclure un nouveau groupement de commandes, en vue de la passation et de l'exécution de ce marché public, entre la Ville de Gravelines, le CCAS et la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

Le coordonnateur chargé de la passation et de la signature du marché serait la Ville de Gravelines et la commission compétente pour le groupement serait celle de la Ville de Gravelines. Les modalités de fonctionnement du groupement seront définies par la convention constitutive de groupement de commandes.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFruit, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

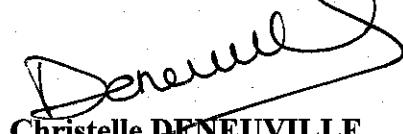
Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

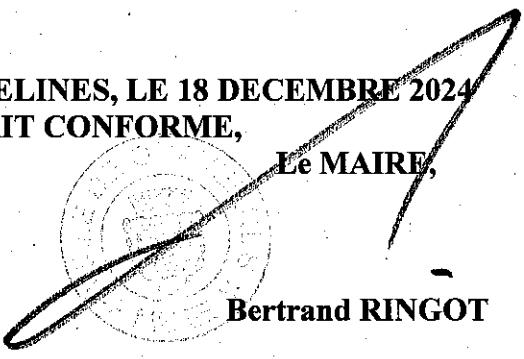
- Le Conseil Municipal,
- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
 - Approuve cette proposition ;
 - Autorise le Maire ou l'Elu Délégué à signer la convention à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
 - **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2024

